

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° n° 621 n° 621 promulguant en C.F.S.

n° 621 n° 621

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 mai 1953

Numéro JO
n° 7 du 01/06/1953

Date du numéro
1 juin 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue aplicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la lettre ministérielle n° 3097/NA/NL du 29 avril 1953,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

promulgué, dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 53-360 du 17 avril 1953 portant relèvement du montant des successions vacantes, qui peuvent, après cinq ans, être portées en recettes au budget local des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.